



**Rapport de branche de la
convention collective nationale
des entreprises de commission,
de courtage et de commerce
intracommunautaire et
d'importation-exportation de
France métropolitaine (Import-
Export).**

Année 2005

Sommaire

Introduction

I/ L'appareil économique

1. Dénombrement des entreprises
2. Le chiffre d'affaires

II/ L'emploi

1. Évolution de l'effectif salarié
2. Les salariés

Répartition des salariés:

- *par taille d'entreprise*
- *par sexe*
- *par CSP*
- *par âge*
- *selon l'ancienneté*

3. Les conditions d'emploi

- *les types de contrat*
- *le temps de travail*
- *la rémunération*

III/ La formation professionnelle

1. La professionnalisation
2. Le plan de formation continue
3. Le DIF
4. La VAE
5. Le bilan de compétences

Chiffres clefs

Ce rapport de branche résulte de l'enquête données sociales réalisées par l'observatoire prospectif du commerce (OPCA FORCO) et l'observatoire du commerce interentreprises (OPCA Intergros).

Cette enquête concerne les entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation de France métropolitaine (Import-export), composées d'au moins un salarié, pour l'année 2005.

La méthodologie

Les étapes

Phase préliminaire

- Recherche documentaire
- Constitution des fichiers

Élaboration et test du questionnaire

**Validation du questionnaire par la
CPNEFP**



Passation des questionnaires

Relance des non répondants



Traitement et analyse

- Traitements statistiques des informations
- Analyse des résultats
- Rédaction et présentation du rapport de branche

Introduction

Rappel de la commande de la CPNEFP

La CPNEFP a confié aux Observatoires des OPCA FORCO et INTERGROS la réalisation d'une enquête quantitative ayant pour objectif de faire un état des lieux sur l'emploi et la formation de la branche en 2005.

L'enquête a été menée auprès de toutes les entreprises de la branche. Elles sont extraites des bases de données du FORCO et d'INTERGROS.

Un questionnaire a été adressé par courrier aux entreprises de la branche à compter du 30 mars 2006. Par ailleurs, une relance a été effectuée auprès des entreprises afin d'améliorer les taux de réponses.

La constitution des bases de données entreprises

Ces fichiers ont été constitués à partir des bases internes des OPCA Intergros et Forco.

Il s'agit des entreprises adhérentes aux OPCA, ayant au moins un salarié et appliquant la convention collective nationale des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation- exportation de France métropolitaine. Ces entreprises sont au nombre de 3.640.*

Après l'envoi des questionnaires, 576 entreprises ont répondu, soit un taux de réponse de 16%, représentant 31% des 30.000 salariés de la branche. Ils sont répartis de la façon suivante: 16% des salariés pour les salariés des entreprises de moins de 10 et 38 % des salariés pour les salariés des entreprises de plus de 10 salariés.

N.B: Pour les entreprises non répondantes, les données concernant les effectifs salariés et le nombre d'établissements ont été complétés par les données Forco et Intergros.

Les taux de réponse selon la taille des entreprises

Taille des entreprises	Répartition des entreprises de l'import export	Taux de réponse
De 1 à 9 salariés	85 %	14 %
De 10 à 19 salariés	8 %	20 %
De 20 à 49 salariés	5 %	24 %
De 50 et plus	2%	43 %
Total	100 %	16%

Les entreprises de 50 salariés et plus ont proportionnellement mieux répondu à cette enquête. Elles ne représentent que 2% des entreprises de la convention collective import export, mais emploient 36% des salariés de la branche.

L'enquête étant réalisée pour la première fois dans la branche, ce document ne contient pas de données comparatives.

I/ L'appareil économique

1. Dénombrement des entreprises

En 2005, les entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation de France métropolitaine, d'au moins un salariés sont au nombre de 3.640.*

97 % des entreprises sont constituées d'un seul établissement.

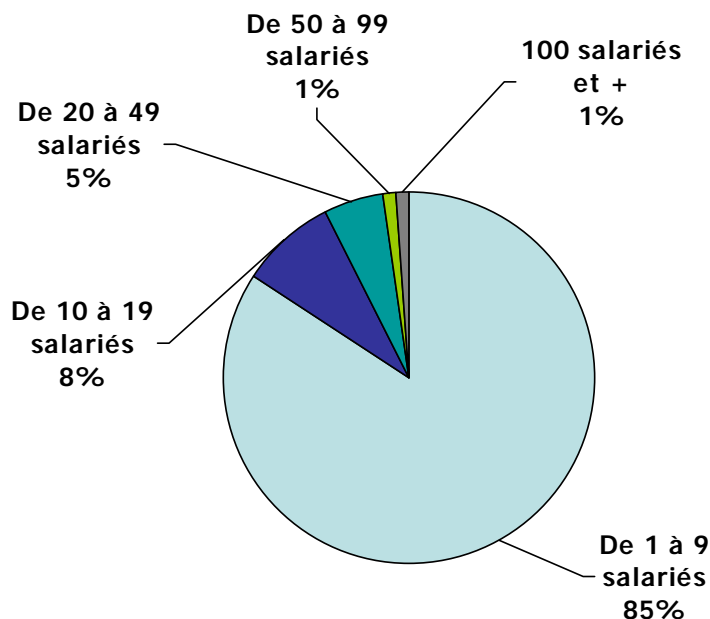
Il s'agit à 85 % d'entreprises de moins de 10 salariés.

La branche est très hétérogène en terme d'activité. Les codes NAF les plus fréquents sont: le 511 T: Intermédiaires non spécialisés du commerce (17% des entreprises) et le 511 R : Autres intermédiaires spécialisés du commerce (16% des entreprises).

La branche de l'import-export présente la caractéristique d'être constituée d'entreprises de petites tailles, 85 % des entreprises ont moins de 10 salariés et seulement 7 % en ont plus de 20.

Nombre d'entreprises en 2005 : 3.640*

Répartition des entreprises selon leur taille

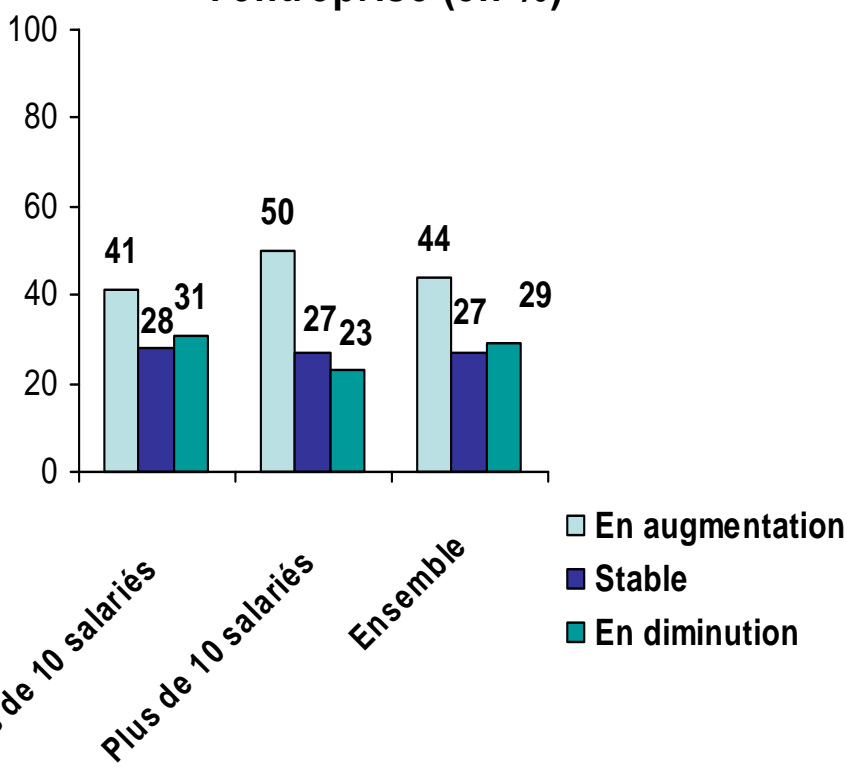


2. Le chiffre d'affaires

- 44 % des entreprises répondantes déclarent une augmentation de leur chiffre d'affaires.
- 27 % des entreprises répondantes déclarent une stabilisation de leur chiffre d'affaires.
- 29 % des entreprises répondantes déclarent une diminution de leur chiffre d'affaires.

NB: Ce pourcentage indique la répartition des entreprises ayant répondu à une augmentation, une stabilisation ou une diminution de leur chiffre d'affaires sans nous donner pour autant le montant ni l'évolution effective du chiffre d'affaires de la branche.

Le chiffre d'affaires selon la taille de l'entreprise (en %)



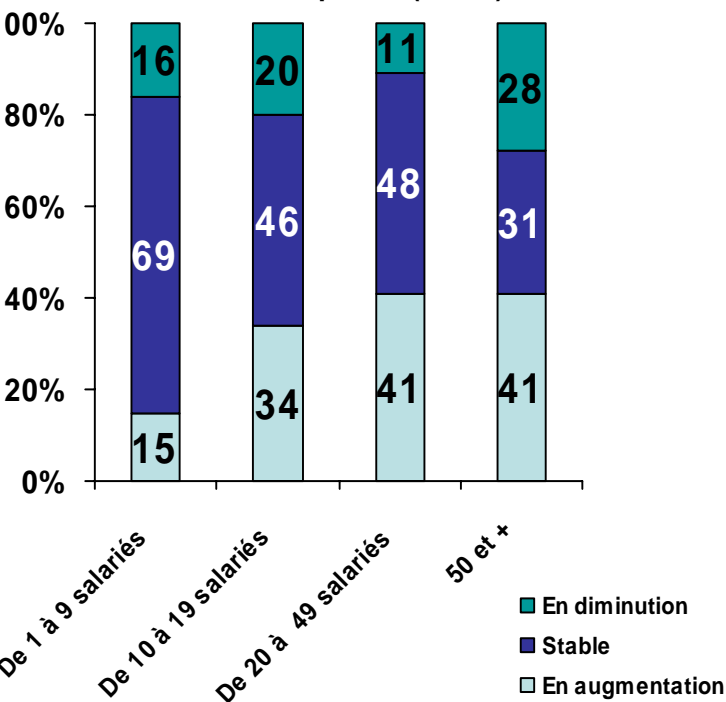
II/ L'emploi

30.000 salariés* (hors apprentis, contrat de qualification et contrat de professionnalisation) sont employés par les 3640 entreprises de l' Import-Export

1.Évolution de l'effectif salarié

- 20 % des entreprises répondantes déclarent une augmentation de leur effectif salarié
- 63 % des entreprises répondantes déclarent une stabilisation de leur effectif salarié
- 17 % des entreprises répondantes déclarent une diminution de leur effectif salarié

Evolution de l'effectif salariés selon la taille des entreprises (en %)



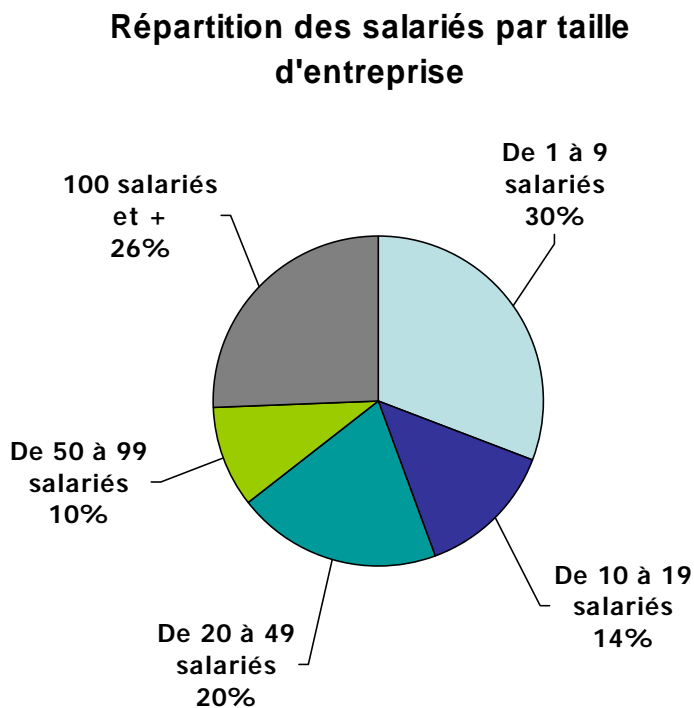
Pour plus de la moitié des entreprises (63%), le nombre de salariés reste stable.

La part des entreprises déclarant une hausse des effectifs est plus importante que la part des entreprises annonçant une baisse. Il y a plus d'entreprises qui embauchent que d'entreprises qui débauchent, exception faite des entreprises de moins de 10 salariés.

NB : Cela ne nous donne pas pour autant d'indication sur l'évolution effective du nombre de salariés de la branche. Cet indicateur sera affiné lors de la prochaine enquête.

2. Les salariés

Répartition des salariés selon la taille des entreprises



30 % des salariés de l'import-export travaillent dans des entreprises de moins de 10 salariés. Ces dernières représentent 85 % des entreprises de la branche.

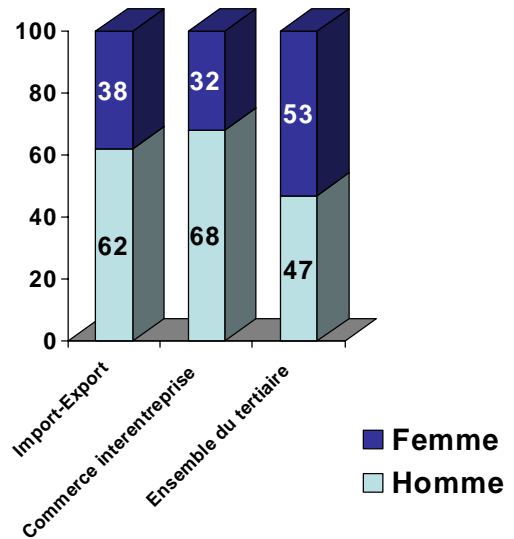
Les entreprises de plus de 20 salariés ne représentent que 7 % des entreprises de la branche, mais emploient 56% des salariés.

Répartition des salariés par sexe

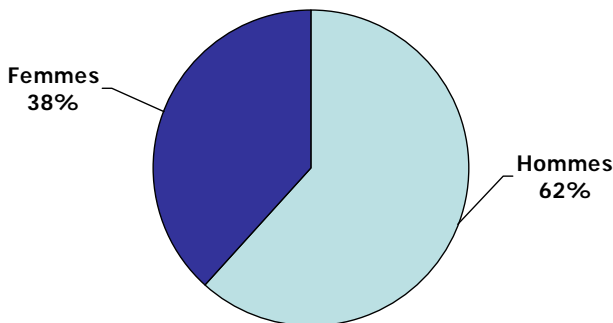
La branche est constituée de 38 % de femmes. Le taux de féminisation est proche de celui du commerce interentreprises.

Ce taux varie selon la taille des entreprises. Les petites structures emploient autant de femmes que d'hommes. Ce sont dans les entreprises de plus de 50 salariés que l'on trouve la plus grande part d'hommes (65%).

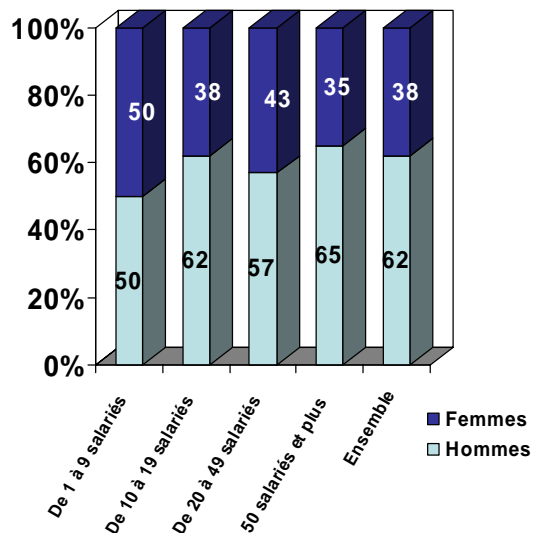
Répartition par sexe



Répartition des salariés selon le sexe

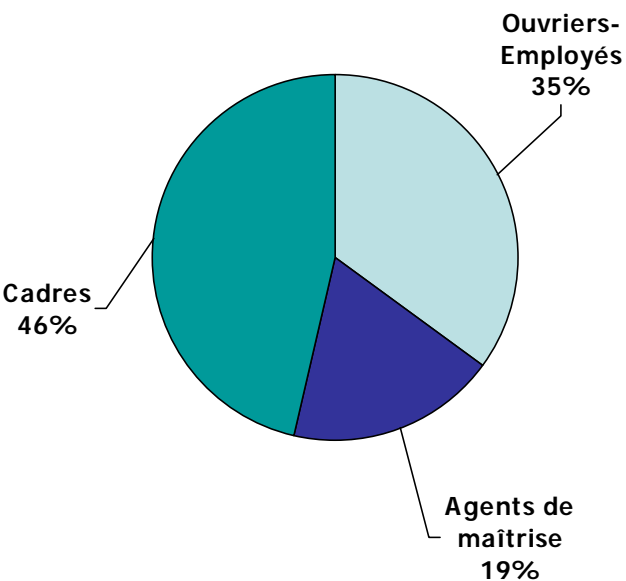


Répartition des salariés selon le sexe et la taille de l'entreprise



Répartition des salariés par catégorie socio professionnelle

Répartition des salariés par CSP



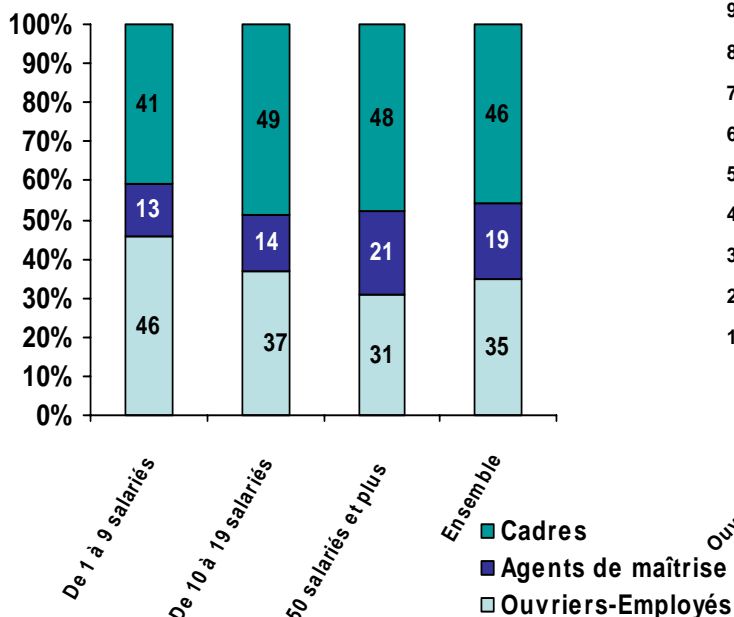
Plus de 4 salariés sur 10 sont cadres (46 %). Les employés représentent 35 % de l'ensemble des salariés, et les agents de maîtrise 19 %.

Les entreprises de moins de 10 salariés, soit 85 % des entreprises de la branche, se distinguent avec une part d'employés (46%) plus importante que celle des cadres (41%).

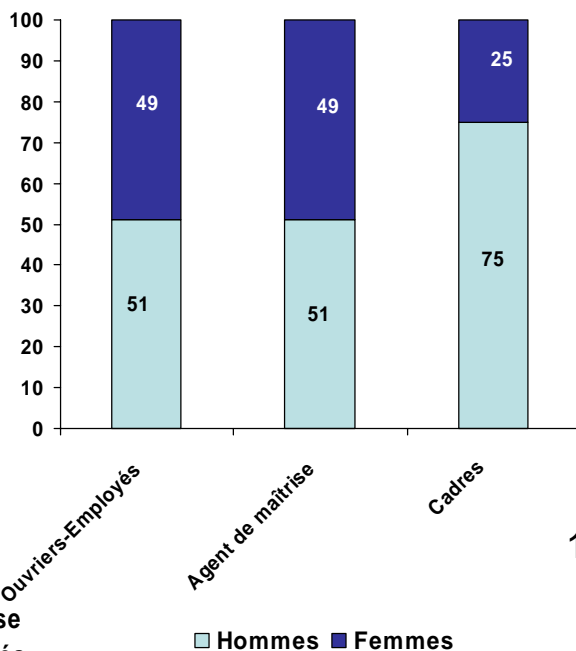
Les catégories d'ouvriers-employés et d'agent de maîtrise sont constituées presque pour moitié d'hommes et de femmes : 51% des ouvriers-employés sont des hommes contre 49 % de femmes. Les agents de maîtrise sont répartis de la même façon.

En revanche les cadres sont à 75 % des hommes pour seulement 25% de femmes.

Répartition des salariés par CSP et taille de l'entreprise



Répartition des salariés par CSP et par sexe (en %)



Répartition des salariés par âge

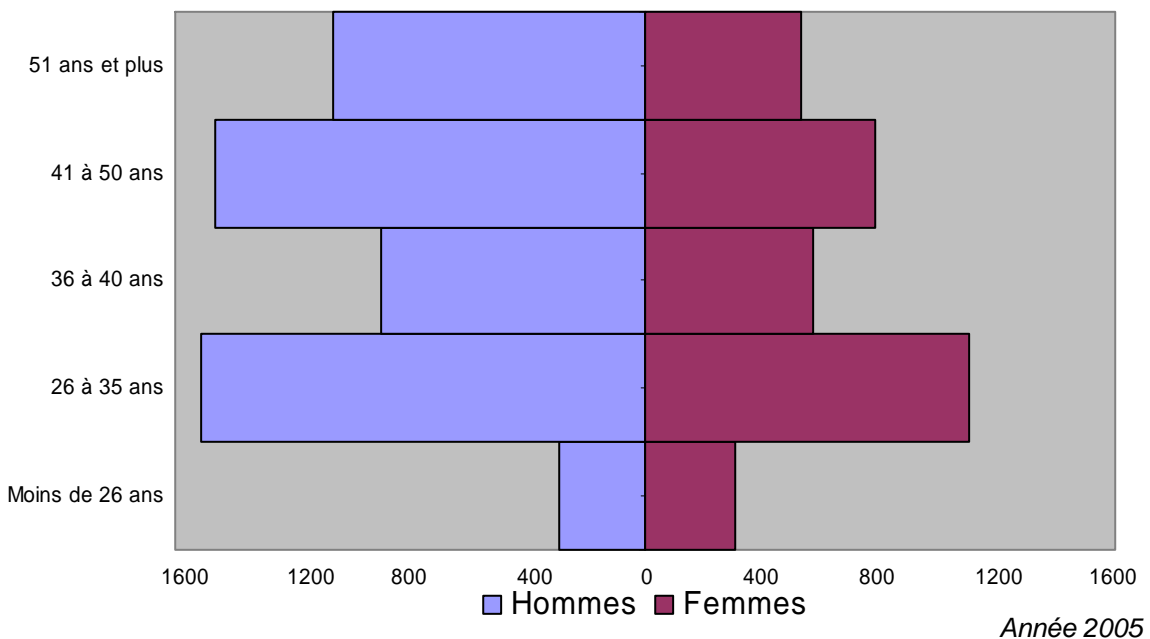
La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26 à 35 ans avec 31 % des salariés.

55 % des salariés ont moins de 41 ans.

Dans l'ensemble les femmes sont plus jeunes que les hommes 60 % des femmes ont moins de 41 ans contre 52 % des hommes.

Près de 18% des salariés sont des hommes âgés de 26 à 35 ans.

Pyramide des âges des salariés

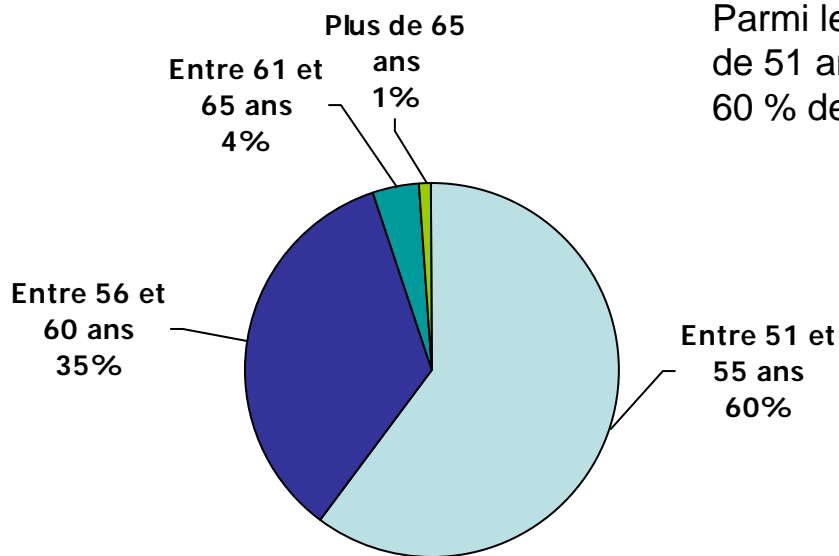


NB: La tranche d'âge des 36 à 40 ans est la seule tranche de 5 ans, les autres sont en 10 ans. C'est pour cette raison que l'on observe un creux pour les 36 à 40 ans.

Zoom sur les salariés de 51 ans et plus

Un salarié sur cinq à 51 ans et plus.

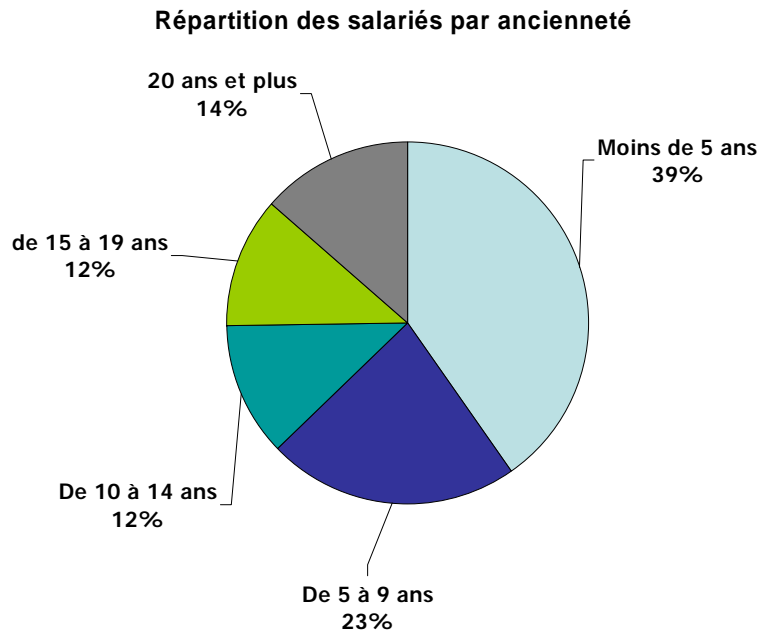
Répartition des salariés hors cadres de 51 ans et plus



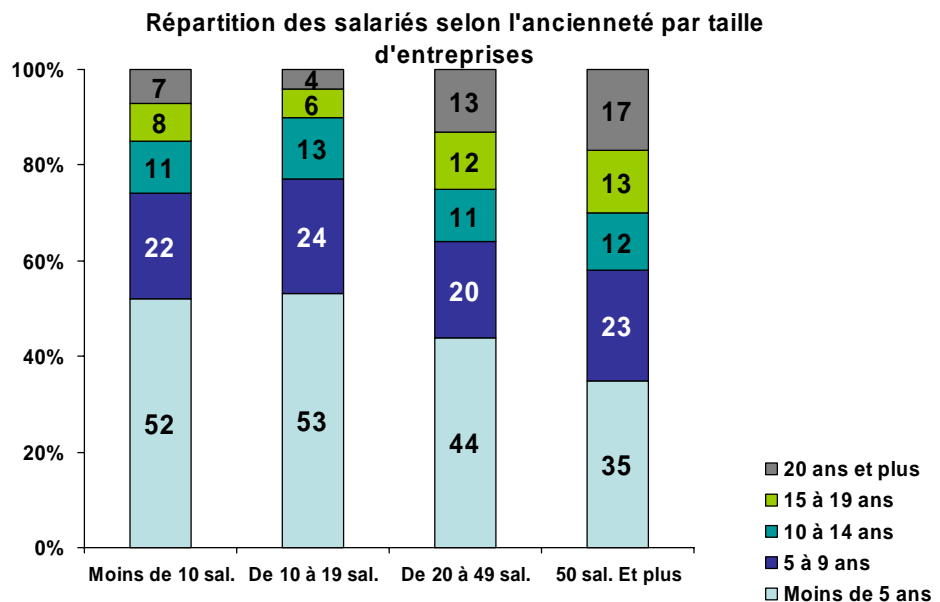
Parmi les salariés hors cadres de 51 ans et plus, on trouve 60 % de 51 -55 ans

L'ancienneté des salariés dans l'entreprise

39 % des salariés ont moins de 5 ans d'ancienneté dans leur entreprise.



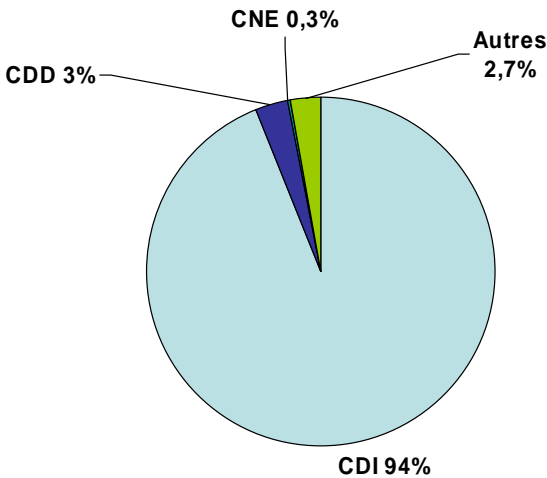
Les salariés ont plus d'ancienneté dans les grandes entreprises que dans les petites.



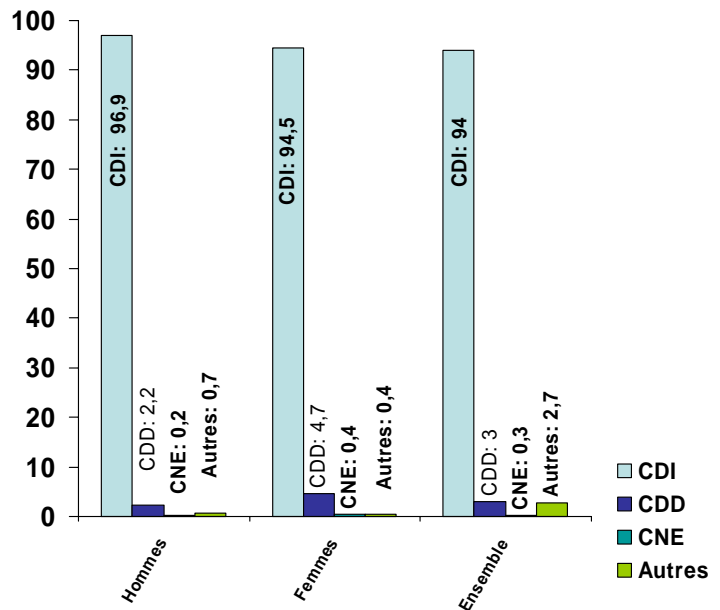
3. Les conditions d'emploi

Les types de contrat

Répartition des salariés selon le type de contrat



Répartition des salariés selon le sexe et le type de contrat (en %)



Une très grande part (94 %) des salariés sont en contrat à durée indéterminée. Le contrat à durée déterminée ne concerne que 3 % des salariés. Les femmes occupent plus souvent un CDD que les hommes: 4.7% pour les femmes contre 2.2% pour les hommes.

La part des CDI est de 93 % dans les entreprises de moins de 10 salariés et de 97 % dans celles de 50 et plus. Si l'on prend en compte le CNE, le taux de CDI pour les petites structures s'élève alors à 94.3%.

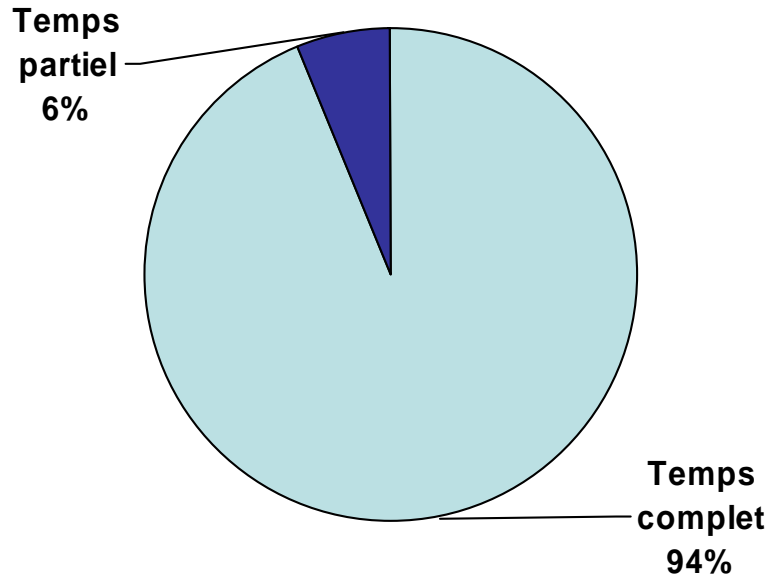
On ne note pas de différence importante selon la taille de l'entreprise même si proportionnellement les grandes structures déclarent une part de CDI sensiblement plus importante.

Le temps de travail

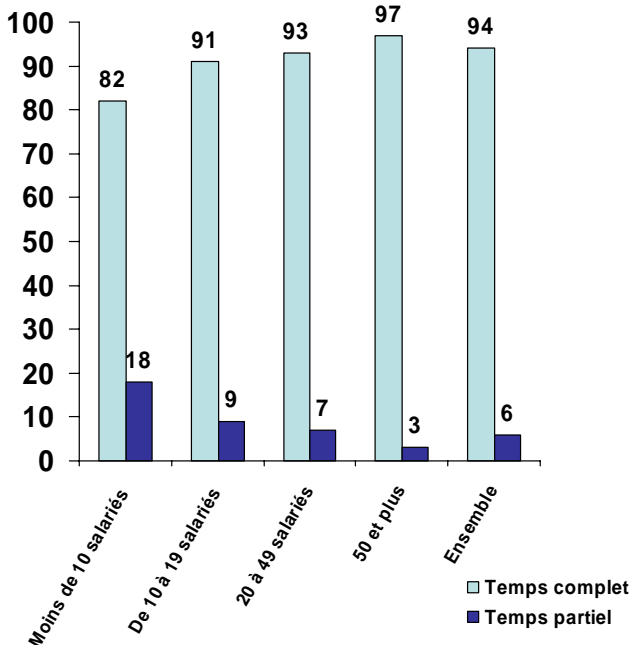
6 % des salariés du secteur travaillent à temps partiel. Les femmes sont plus concernées que les hommes, 13 % d'entre elles travaillent à temps partiel contre 2 % des hommes.

Plus l'entreprise a de salariés, plus la part du temps partiel est faible. 18 % des salariés à temps partiel pour les entreprises de moins de 10 salariés contre 3% pour les plus de 50 salariés.

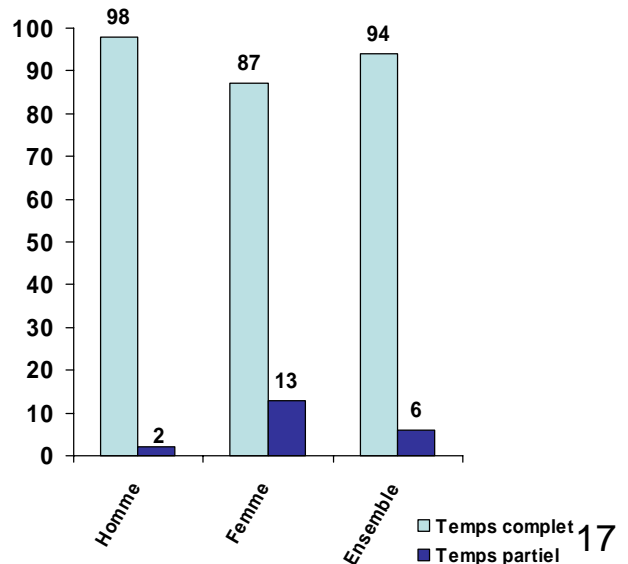
Répartition des salariés selon leur temps de travail



Répartition selon le temps de travail et la taille des entreprises



Répartition des salariés par le sexe et temps de travail (en %)



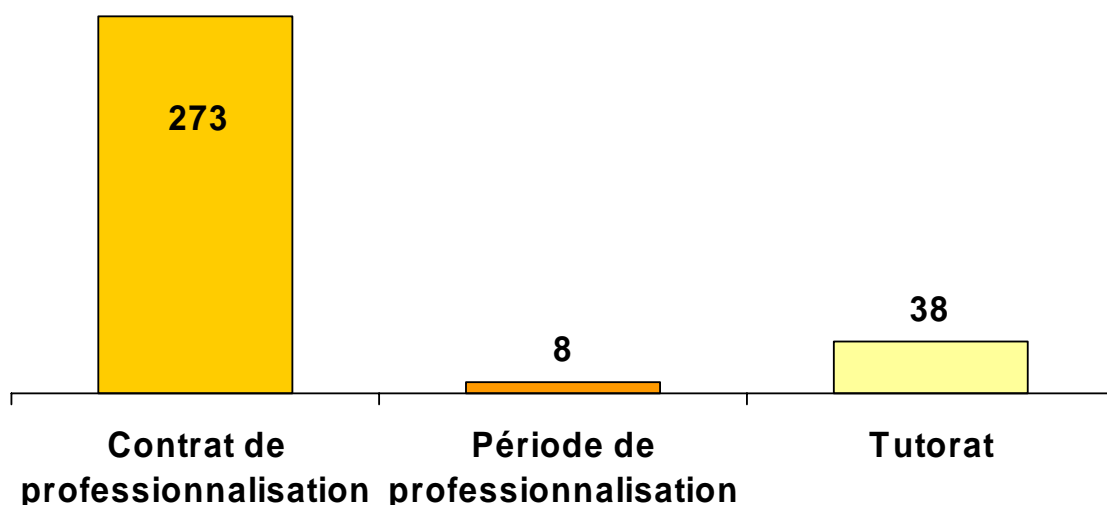
III/ La formation professionnelle

Les données suivantes ne proviennent pas seulement de l'enquête, elles ont été complétées des données formation du FORCO et d'Intergros, les OPCA désignés par la branche de l'import export.

1. La professionnalisation:

Depuis octobre 2004, un nouveau dispositif de formation en alternance est entré en vigueur. Les contrats de professionnalisation remplacent désormais les contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation. Les périodes de professionnalisation sont créées.

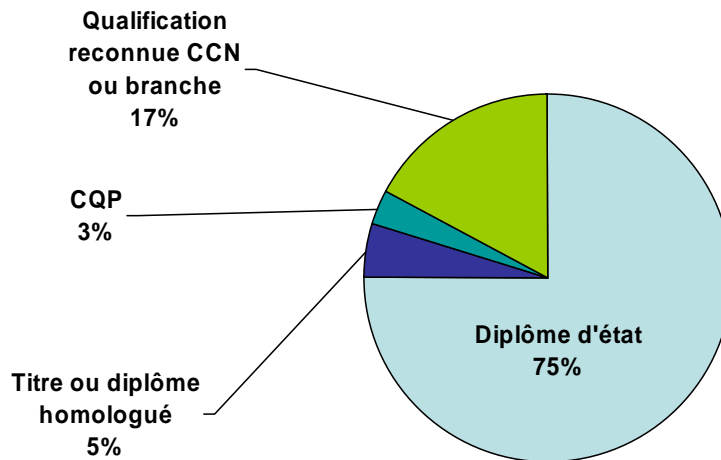
Au titre de l'année 2005 dans la branche de l'import export, les OPCA FORCO et Intergros comptabilisent: **273 contrats de professionnalisation, 8 périodes de professionnalisation et 38 contrats de tuteur de professionnalisation.**



La nouveauté du dispositif, l'engagement nécessaire du salarié et de l'entreprise, les critères d'éligibilité au titre de la période de professionnalisation, ont probablement contribué à limiter le nombre de demandes.

Zoom sur les contrats de professionnalisation

Répartition des contrats de professionnalisation selon leur qualification



75 % des contrats de professionnalisation préparent à un diplôme d'Etat

2. Le plan de formation continue

Précautions méthodologiques:

- Les entreprises ayant franchi le seuil des 10 salariés, bénéficient durant trois années du taux de participation financière des entreprises de moins de 10 salariés.
- Les caractéristiques des stagiaires (sexe, âge, CSP...) ne sont pas le reflet des individus car les données les concernant correspondent aux dossiers individuels de formation (un stagiaire est compté autant de fois qu'il a suivi une formation).

Dans les entreprises assujetties au régime des moins de 10 salariés

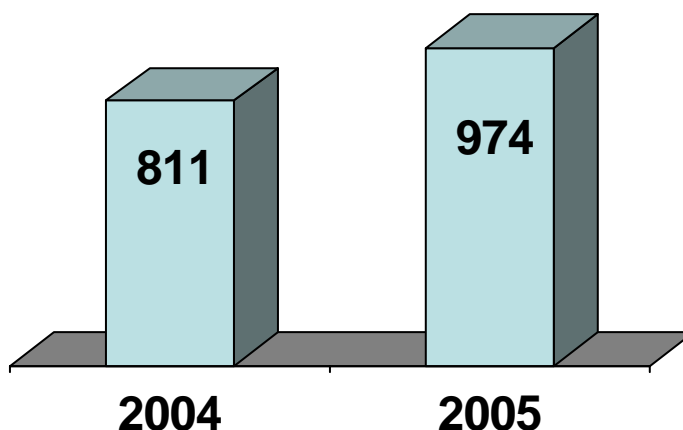
Contrairement aux entreprises de plus de 10 salariés, **toutes les formations imputées au titre du plan font l'objet d'une demande de cofinancement à l'OPCA.**

Dans le cadre du plan de formation des entreprises de moins de 10 salariés (contribution 0.4%), les OPCA ont financé **607 actions de formations soit près de 24 400 heures de formation.**

974 stagiaires sont concernés.

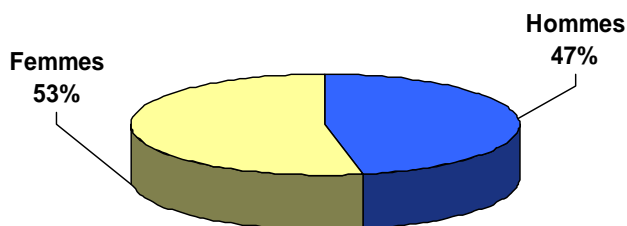
De 2004 à 2005 le nombre de stagiaires a augmenté de 20% dans les entreprises de moins de 10 salariés, et le nombre d'actions de formation de 14%.

Evolution du nombre de stagiaires dans les entreprises de moins de 10 salariés



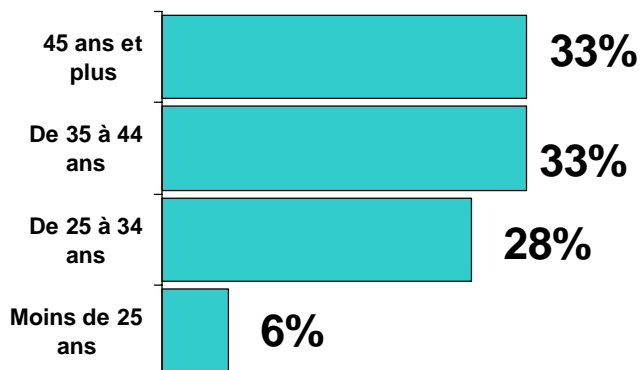
53% des stagiaires des entreprises de moins de 10 salariés sont des femmes

Répartition par sexe des stagiaires des entreprises de moins de 10 salariés



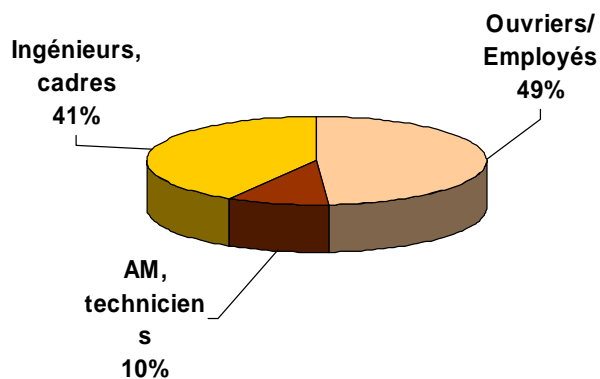
66% des stagiaires des entreprises de moins de 10 salariés ont plus de 35 ans.

Répartition par âge des stagiaires des entreprises de moins de 10 salariés



49 % des stagiaires des entreprises de moins de 10 salariés sont ouvriers/employés.

Répartition par âge des stagiaires des entreprises de moins de 10 salariés



Dans les entreprises assujetties au régime des 10 salariés et plus

Contrairement aux entreprises de moins de 10 salariés, les formations imputées au titre du plan ne font pas toutes l'objet d'une demande de cofinancement aux OPCA. Ces derniers ne comptabilisent donc pas l'ensemble des formations imputées au titre du plan pour les entreprises de plus de 10 salariés (contribution 0.9%).

Dans le cadre du plan de formation des entreprises de plus de 10 salariés, les OPCA ont financé **1 068 actions de formations soit près de 34 600 heures de formations. 2 348 stagiaires sont concernés.**

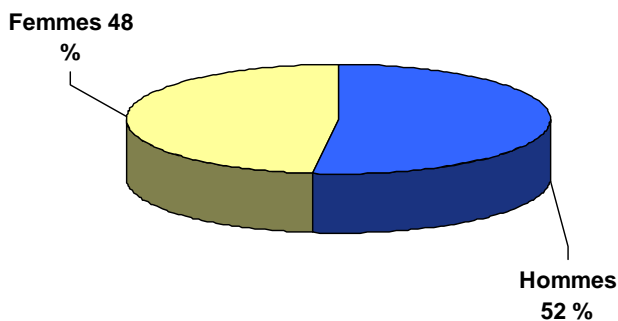
D'après les données de l'enquête, le nombre de stagiaires au titre du plan plus de 10 est bien supérieur, et peut être estimé à :

8 900 stagiaires

Entre 2004 et 2005, le nombre d'actions de formation cofinancées par les OPCA au titre du plan plus de 10 a augmenté de 22 %, le nombre de stagiaires concernés a augmenté de 19 %.

52 % des stagiaires des entreprises de plus de 10 salariés sont des hommes.

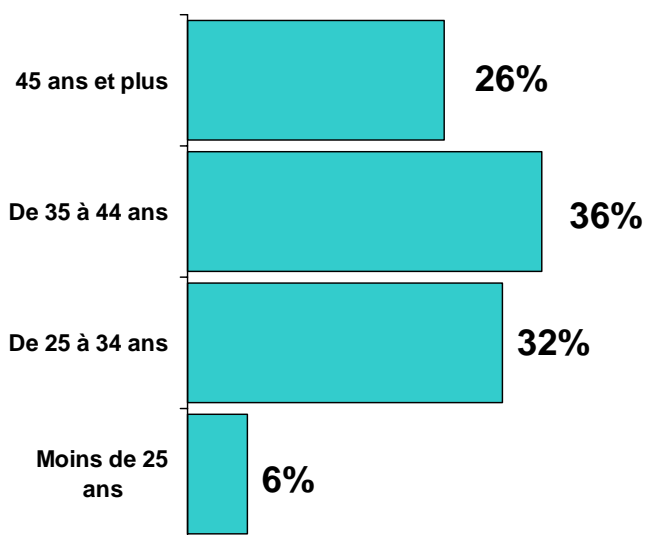
Répartition par sexe des stagiaires des entreprises de plus de 10 salariés



La tranche d'âge des 35 à 44 ans est la plus représentée, avec 36% des stagiaires.

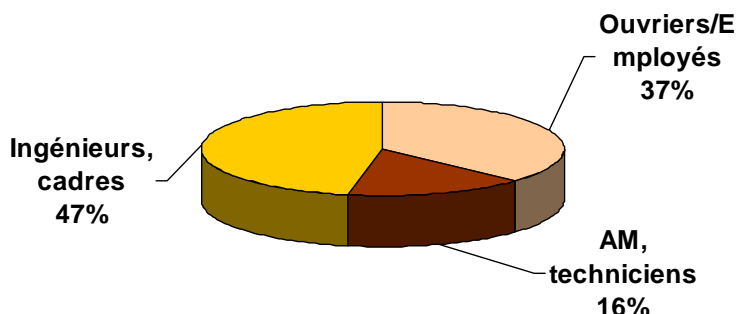
Les 45 ans et plus sont proportionnellement moins présents que dans les entreprises de moins de 10 salariés.

Répartition par âge des stagiaires des entreprises de plus de 10 salariés



47% des stagiaires des entreprises de plus de 10 salariés sont cadres.

Répartition par âge des stagiaires des entreprises de plus de 10 salariés



3. Le DIF

Les OPCA de la branche recensent 66 actions de formation au titre d'un DIF en 2005.

Toutefois, ces données ne sont pas exhaustives, car le DIF est une mesure qui peut être financée dans le cadre du plan de formation, ou de la période de professionnalisation, sans que cela soit transmis aux OPCA.

Les entreprises ayant répondu à l'enquête déclarent **372 salariés** ayant bénéficié d'une formation dans le cadre du DIF.

70% des salariés ayant bénéficié d'une formation dans le cadre du DIF sont répartie sur deux entreprises. Les 30% restant sont répartis sur 34 entreprises.

93% des salariés ayant bénéficié d'une formation dans le cadre du DIF font partie d'entreprises de plus de 10 salariés.

Les données de l'enquête et celles issues des bases de données FORCO et Intergros montrent un écart. On constate ici que les formations, financées au titre du DIF, ont été d'avantage gérées en interne par l'entreprise et n'ont pas fait l'objet d'une demande de cofinancement particulière.

NB: L'accord de branche de la convention collective de l'Import Export ne prévoit pas à ce jour de DIF prioritaire.

4. La VAE (validation des acquis de l'expérience)

D'après les résultats de l'enquête la validation d'acquis de l'expérience reste particulière marginale. Seules 0,1% des entreprises déclarent au moins une VAE sur l'année 2005.

Cela ne porterait pas à plus de 20 le nombre de VAE financées par les entreprises de l'ensemble de la branche.

5. Le bilan de compétences

Les bilans de compétences restent également peu répandus.

Déclarés par 0,25% des entreprises, on peut estimer entre 50 et 130 le nombre de salariés ayant bénéficié d'un bilan de compétences au cours de l'année 2005.

Chiffres clefs

- . En 2005 la convention collective des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation de France métropolitaine regroupe **3.640*** entreprises d'au moins un salarié.
- . Ces entreprises emploient **près de 30.000 salariés**.
- . **85 %** des entreprises du secteur ont moins de 10 salariés
- . Les principaux codes NAF sont le 551T: Intermédiaires non spécialisés du commerce(16.6%), et le 551 R: Autres intermédiaires du commerce(15.9%)
- . **63 %** des entreprises déclarent une stabilité de leur effectif salarié
- . **43 %** des entreprises déclarent une hausse de leur chiffre d'affaire.
- .Les entreprises répondantes annoncent:
 - **62 %** d'hommes
 - **46 %** de cadres
 - **31 %** sont âgés de 26 et 35 ans
 - **94%** des salariés sont à temps plein
 - **96 %** des salariés en CDI
 - **39 %** des salariés ont moins de 5 ans d'ancienneté dans leur entreprise
- . La formation professionnelle:
 - dans le cadre de la professionnalisation les OPCA ont financé **273 contrats de professionnalisation, 8 périodes de professionnalisation et 38 tuteurs de professionnalisation.**
 - dans le cadre du plan de formation des entreprises de moins de 10 salariés les OPCA ont financé **607 actions de formation et 974 stagiaires**. De 2004 à 2005 le nombre de stagiaires a augmenté de **20%** et le nombre d'actions de formation de **14%**
 - dans le cadre du plan de formation des entreprises de plus de 10 salariés les OPCA ont financé **1068 actions de formation et 2348 stagiaires**. De 2004 à 2005 le nombre de stagiaires a augmenté de **19%** et le nombre d'actions de formation de **22%**